

# ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

ÉFAI – 010153 – AMR 23/028/01

Action complémentaire sur l'AU 22/01 (AMR 23/008/01 du 29 janvier 2001)

*Avertissement: Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.*

## CRAINTES POUR LA SÉCURITÉ

**COLOMBIE** Les militantes de l'*Organización Femenina Popular* (OFP, Organisation populaire de femmes)

Londres, le 8 mars 2001

Des militantes de l'*Organización Femenina Popular* (OFP, Organisation populaire de femmes) ont été attaquées et menacées par des paramilitaires alors qu'elles organisaient la célébration de la Journée internationale de la femme, qui tombe le 8 mars.

Le 7 mars, deux membres de l'OFP distribuaient des tracts présentant les activités qu'elles organisaient. Aux alentours de 10 h 15 du matin, elles ont été abordées par des hommes, qui se sont présentés comme des membres de l'organisation paramilitaire *Autodefensas Unidas de Colombia* (AUC, Milices d'autodéfense unies de Colombie). Ils leur ont arraché les tracts et les ont brûlés. Ils ont également menacé ces femmes et leur ont dit de quitter la région.

Plus tard dans la journée, aux environs de 17 heures, la présidente de l'OFP, Yolanda Becerra, a reçu un appel sur son téléphone portable, au cours duquel une voix menaçante lui a déclaré qu'elle devrait « *en subir les conséquences* ».

### INFORMATIONS GÉNÉRALES

La campagne que mènent les forces paramilitaires, soutenues par l'armée, pour prendre le contrôle de la région du Magdalena Medio est entrée dans sa dernière phase. Au cours des quatre dernières années, elles ont déjà pris possession de la quasi-totalité de ce territoire, massacrant des civils et tuant des militants associatifs. Barrancabermeja, qui est le principal centre urbain et port fluvial de la région, constitue leur dernier objectif clé. Les membres de l'OFP, et les quelques autres défenseurs des droits humains qui exercent toujours leurs activités dans cette ville, sont aujourd'hui les derniers à résister aux pressions considérables exercées par les groupes paramilitaires, qui tentent de les contraindre à coopérer avec eux. Les paramilitaires sont par conséquent déterminés à chasser tous les militants des droits humains de Barrancabermeja. Ceux qui ne quittent pas la ville et persistent à refuser de collaborer sont en grand danger. Les groupes de défense des droits humains n'ont cessé d'indiquer que seul un soutien international leur permettrait de poursuivre leurs activités.

L'OFP s'emploie à promouvoir les droits fondamentaux des femmes à Barrancabermeja et dans la région environnante du Magdalena Medio depuis vingt-neuf ans. Ses membres refusent de coopérer avec les formations paramilitaires, et sont de ce fait victimes de menaces et d'actes de harcèlement incessants. Les mesures prises par les autorités en vue de les protéger ont été des plus limitées. Un paramilitaire avait été arrêté pour avoir menacé des personnes travaillant pour le centre géré par l'OFP le 27 janvier, mais il a été relâché deux jours plus tard.

Amnesty International est préoccupée à l'idée que les groupes paramilitaires opèrent apparemment sans être inquiétés malgré la présence massive des forces de sécurité à Barrancabermeja, où une unité des forces spéciales a été déployée en janvier. D'après les informations recueillies, les paramilitaires ont mis en place des postes de contrôle et tué plusieurs personnes ces dernières semaines. Bien que l'emplacement exact de ces postes ait été signalé aux forces de sécurité, elles ne sont pas intervenues.

Des membres de l'armée et des forces de sécurité colombiennes ainsi que leurs alliés paramilitaires commettent toujours de graves violations des droits humains en bénéficiant d'une impunité quasi totale. Ces cinq dernières années, plusieurs milliers de civils ont été tués par des groupes paramilitaires. Bien que le gouvernement colombien ait suspendu en 1989 les dispositions constitutionnelles autorisant la création des organisations paramilitaires, et donné pour instructions aux forces armées de combattre et de démanteler ces groupes, les formations paramilitaires continuent d'opérer avec le soutien des forces de sécurité dans de nombreuses régions du pays.

**ACTION RECOMMANDÉE : télégramme / télex / fax / lettre express / lettre par avion** (en espagnol ou dans votre propre langue) :

– dites-vous inquiet à l'idée que des paramilitaires agissant avec le soutien de l'armée ont de nouveau intimidé et menacé des militantes de l'*Organización Femenina Popular* (OFP, Organisation populaire de femmes) ;

– exhortez les autorités colombiennes à prendre des mesures pour garantir la sécurité de toutes les militantes des droits humains qui travaillent pour l'OFP, comme le leur a officiellement demandé la Commission interaméricaine des droits de l'homme ;

– appelez les autorités à ordonner l'ouverture immédiate d'une enquête exhaustive et impartiale sur ces menaces, et à traduire en justice les responsables présumés ;

– dites-vous préoccupé par le fait qu'aucune mesure décisive n'a été prise contre les forces paramilitaires qui opèrent à Barrancabermeja, bien que leur localisation ait été indiquée aux autorités, et malgré l'envoi fortement médiatisé dans cette ville d'une unité des forces spéciales, officiellement chargée de combattre les groupes paramilitaires ;

– exhortez le gouvernement colombien à s'acquitter des obligations qui lui incombent envers les défenseurs des droits humains, telles qu'elles ont été définies par les Nations unies et l'Organisation des États américains (OEA), et à se conformer aux recommandations répétées des Nations unies appelant les autorités colombiennes à prendre des mesures pour garantir la sécurité des défenseurs des droits humains.

**APPELS À :**

**Président de la République :**

Señor Presidente Andrés Pastrana Arango

Presidente de la República

Palacio de Nariño

Carrera 8 No. 7-26

Santafé de Bogotá, Colombie

**Fax :** + 57 1 336 2109 / 337 1351

**Formule d'appel :** *Excelentísimo Sr. Presidente,* / Monsieur le Président de la République,

**Vice-Président de la République :**

Señor Vicepresidente Gustavo Bell Lemus

Alto Consejero Presidencial para asuntos de Derechos

Humanos y Lucha Contra la Corrupción

Cra. 8#7-26, Palacio de Nariño

Santafé de Bogotá, Colombie

**Fax :** + 57 1 337 1350 / 337 1351

**Formule d'appel :** *Excelentísimo Sr. Vicepresidente,* / Monsieur le Vice-Président de la République,

**Ministre de la Défense :**

Dr. Luis Fernando Ramírez Acuña

Ministro de Defensa Nacional

Ministerio de Defensa Nacional

Avenida Eldorado CAN – Carrera 52

Santafé de Bogotá, Colombie

**Télégrammes :** Ministro Defensa, Bogotá, Colombie

**Télex :** 42411 INPRE CO ; 44561 CFAC CO

**Fax :** + 57 1 222 1874

**Formule d'appel :** *Sr. Ministro,* / Monsieur le Ministre,

**Gouverneur du département de Santander :**

Gobernador del Departamento de Santander

Sr. Jorge Eliecer Gómez Villamizar

Gobernación de Santander

Calle 37, N° 10-30

Bucaramanga, Santander

Colombie

**Fax :** + 57 76 339889

**Formule d'appel :** *Sr. Gobernador,* / Monsieur le Gouverneur,

**COPIES À :**

**Organisation populaire de femmes :**

Organización Femenina Popular

Cra 22 N° 52 B - 36

Barrancabermeja, Santander

Colombie

ainsi qu'aux représentants diplomatiques de la Colombie dans votre pays.

**PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.**

**APRÈS LE 19 AVRIL 2001, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.**

*La version originale a été publiée par Amnesty International,  
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni. Seule la version anglaise fait foi.  
La version française a été traduite et diffusée par les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -*